



# VILLE DE CHÂTILLON SUR SEINE (CÔTE D'OR)

## DECISION

N °	OBJET	DATE
2024-233	Acceptation d'un don	24/12/2024

Le Maire de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or),  
VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,  
VU la délibération du conseil municipal n° 2022-174 en date du 7 septembre 2022, déposée en sous-préfecture de Montbard le 8 septembre 2022, confiant au maire, par délégation, pouvoir de décision dans les matières relevant de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du conseil municipal n° 2022-174 en date du 7 septembre 2022 autorisant Monsieur Le Maire à prendre décision pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,  
Vu le chèque d'une association « Le Souvenir Français »,

### DECIDE

**Article 1** : D'accepter le don de 500 euros sous réserve qu'il ne soit grevé d'aucune charge présente et à venir.

**Article 2** : De noter que ce chèque fera l'objet de l'émission d'un titre de recette établi sur le budget principal de la Commune.

**Article 3** : Conformément à l'article L.2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal,

**Article 4** : Conformément aux dispositions du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif de Dijon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture de l'arrondissement de Montbard (Côte d'Or),
- date de sa publication.

**Article 5** : La présente décision, publiée dans les conditions réglementaires habituelles, sera transmise à la représentante de l'Etat de l'arrondissement de Montbard, à la Trésorerie municipale et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Châtillon-sur-Seine le 24 décembre 2024

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par :  
dépôt en sous-préfecture le

publication et/ou notification le

M. Roland LEMAIRE

